Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme
Direction du Développement Durable
Coordination Nationale REDD
Le Point Focal Provincial du Bandundu

Première édition de l'Université de la REDD+ au Bandundu

Communiqué final

1. Dans le cadre des efforts visant à faciliter la compréhension et l'ancrage de la REDD+ ainsi que de ses interactions avec le processus APV-FLEGT dans la province du Bandundu, la Coordination nationale REDD de la République Démocratique du Congo a organisé, du 28 avril au 2 mai 2014, à Bandundu ville, la première édition de l'Université de la REDD+ au Bandundu, en partenariat avec l'Institut Européen de la Forêt (EFI). Une centaine de délégués provenant de l'administration provinciale, de la CN-REDD/FIP, de la CN-REDD/Congo-Brazzaville, de la Commission technique FLEGT, des projets pilotes, des exploitants industriels et artisanaux, du Conseil Consultatif des forêts, de la société civile internationale, nationale et provinciale, du secteur privé, des Conseils agricoles ruraux de Gestion, des représentants des communautés locales et des populations autochtones ont pris part à ces assises. L'atelier a été ouvert par les mots du Ministre provincial de l'environnement ainsi que du Vice-gouverneur de Province. Le premier a rappelé les motivations à la base de la tenue de cette Université, notamment le souci de susciter une appropriation du processus au niveau local et la réponse aux préoccupations de la société civile sur la nécessité de partager l'information avec les parties prenantes. Le second a pour sa part rassuré les participants quant à l'engagement de la province en faveur de la construction d'une dynamique de la REDD+ au Bandundu. Le Coordonnateur National REDD, M. Victor Kabengele, a par la suite rappelé les objectifs de cette Université de la REDD+, à savoir d'apporter les premières informations qui permettront aux parties prenantes provinciales de comprendre le processus REDD+ ainsi que d'échanger sur les thématiques liées à la REDD+, aux projets pilotes et aux interactions avec le processus APV-FLEGT.

2. Ces discours ont été suivis des travaux proprement dits, marqués par une série de présentations regroupées autour de sept thématiques :

   - Session 1 : Changement climatique et la REDD+
   - Session 2 : Le processus REDD+ en RDC et le cadre de mise en oeuvre
   - Session 3 : Les Projets REDD+ au Bandundu
   - Sessio4: Les enjeux de la gestion forestière durable au Bandundu
   - Session 5 : Communication sur la REDD+, participation et représentation
   - Session 6 : Approche juridictionnelle de la REDD+ au Bandundu.
   - Session 7 : ER-PIN de la RDC

3. Chacune des présentations a donné lieu à un échange afin de permettre aux participants d'avoir des éléments de clarification sur les différents sujets abordés.
   Des groupes de travail ont par la suite été constitués pour poursuivre les discussions sur :

   - Groupe 1 : la politique d'exploitation artisanale à l'échelle provinciale
   - Groupe 2 : les enjeux du zonage forestier
   - Groupe 3 : la politique fiscale provinciale
   - Groupe 4 : la participation des provinces dans le processus APV-FLEGT

- Groupe 5 : l'Observation indépendante de la REDD+
- Groupe 6 : les arrangements institutionnels, la représentation des communautés et des populations autochtones
- Groupe 7 : la communication sur la REDD+.

4. Ces discussions ont abouti aux recommandations ci-après :

A l'ensemble des parties prenantes de la REDD+ :

a. La promulgation du décret sur la foresterie communautaire, l'accélération du processus de réforme foncière, l'achèvement du processus de macro-zonage forestier dans une vision intégrée, la structuration des communautés locales et des PA, la cartographie participative et l'application stricte et intégrale du CLIP sont autant de mesures qui permettront d'améliorer les conditions de sécurisation foncière et de lutter contre l'accaparement des terres.

b. La prise en compte dans le zonage forestier des données démographiques, liées aux activités socio-économiques et agricoles, aux espèces floristiques et fauniques, des cartes d'occupation des sols, des zones forestières et de conservation sont nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire et les autres services éco-systémiques.

c. Il faut accélérer l'identification des aires géographiques prioritairement concernées par les moteurs de la déforestation afin d'y concentrer les activités de sensibilisation, d'observation indépendante et de consultation.

d. Il est important d'accélérer la diffusion des bonnes pratiques agricoles, telles que les jachères à longue durée, l'agroforesterie, les foyers et fours améliorés notamment pour les produits de la pêche, l'élaboration de calendrier pour le feu de brousse, l'aménagement des frayères pour une gestion durable des espèces halieutiques pendant l'écopage, etc…

e. Il est nécessaire de renforcer le cadre de collaboration entre les parties prenantes à la REDD en assurant une représentation de tous les acteurs, notamment par la création d'un cadre de concertation provinciale (Environnement, Agriculture, Police Nationale Congolaise, Force Navale, BRB, FFN, Mine, Société civile, secteur privé, communautés locales et populations autochtones et autres partenaires au développement).

f. La planification des consultations doit prendre en compte les considérations socio-culturelles des populations cibles, ainsi qu'harmoniser leur calendrier avec les activités socio-économiques et culturelles. Les consultations doivent concourir au renforcement des institutions traditionnelles existantes et promouvoir la participation des communautés locales par l'intermédiaire de leurs institutions coutumières qui ont la légitimité de la population à la base.

g. Le partage des bénéfices peut utilement s'inspirer du contenu et de l'expérience des clauses sociales des cahiers des charges.

h. Promouvoir les interactions entre les processus REDD+ et APV-FLEGT au niveau des structures de sensibilisation, consultation et de participation, ainsi que dans la lutte contre l'exploitation illégale à l'échelle des projets, notamment au travers du travail des Points focaux provinciaux REDD+.

A l'administration nationale et provinciale :

a. La capacité de contrôle forestier des OPJ et des magistrats doit être renforcée afin d'améliorer la prise en compte de la réglementation forestière dans les processus de sanctions des illégalités.

b. La nomination du représentant de la province de Bandundu au sein de la CT FLEGT permettra de garantir la prise en compte des priorités de la province dans le processus national, notamment sur les thèmes comme l'exploitation artisanale et la sensibilisation des populations.

c. La mise en œuvre du plan de communication doit s'appuyer sur les structures locales existantes. Il faut élaborer les messages-clés autour des effets du changement climatique. Il est également essentiel d'impliquer et appuyer les services de communication de l'administration provinciale dans la mise en œuvre du plan de communication.

d. Il est nécessaire de mettre à la disposition des agents de l'administration les textes légaux et réglementaires et autres documents utiles.

A la société civile nationale et provinciale :

a. Comme partie prenante de premier plan, la société civile est encouragée à mieux se structurer et coordonner ses activités entre le niveau national et provincial en vue d'assurer sa participation efficiente et constructive aux processus REDD+ et APV-FLEGT. Il est de la responsabilité de la société civile, en particulier provinciale, de faire remonter les informations aux parties prenantes de la REDD+ afin d'instaurer une dynamique locale.

b. Dans le cadre du développement d'une observation indépendante de la REDD+, l'accent devrait être mis dans la constitution d'un réseau local d'observateurs en considérant de manière prioritaire les zones de projets REDD+ ainsi que les zones où les moteurs de la déforestation et de la dégradation forestière ont été identifiés comme étant prioritaires.

Aux porteurs de projet REDD+ :

a. Ils sont encouragés à renforcer la communication auprès des parties prenantes, en particulier de la société civile, afin de faciliter la participation informée des parties prenantes et l'observation locale indépendante de la mise en œuvre de la REDD+.

*****

5. Enfin, les parties prenantes à l'Université de la REDD+ sont fortement encouragées à effectuer la restitution des travaux et discussions tenues durant cette semaine auprès de leurs communautés et organisations respectives, afin de capitaliser sur les connaissances et l'expérience acquises et participer à la création d'une dynamique provinciale de la REDD+ au Bandundu.

6. L'Université s'est clôturée le 2 mai 2014 par les mots de M. Jean-Jacques Bambuta, le Point focal provincial REDD+ du Bandundu représentant le Coordonateur national REDD, qui a rappelé l'opportunité qui est présentée à la province d'initier un processus provincial de la REDD+ exemplaire et pilote, et l'importance des actions initiées à la base. Mme Valérie Merckx, chef de délégation d'EFI, a ensuite souligné la richesse des débats et la grande qualité de travail qui a été achevé cette semaine. Elle a remercié le gouverneur provincial pour son accueil, le ministre provincial de l'environnement pour son soutien et sa participation assidue aux travaux de l'Université, la coordination provinciale et la CN REDD, en particulier le dynamisme de son Point focal provincial, pour leur travail lors de l'organisation de cette première Université de la REDD+ au Bandundu, ainsi que l'équipe logistique menée par Axyom. Le directeur de cabinet du ministre provincial de l'environnement, représentant le ministre, a pris acte des recommandations et s'est engagé à les inclure dans la feuille de route des activités du ministère provincial. Son Excellence le ministre provincial de l'environnement représentant son Excellence le gouverneur de la province de Bandundu a rappelé aux porteurs de projets, ONGs, bailleurs de fonds et aux autres partenaires l'obligation d'associer les parties prenantes provinciales aux activités REDD+ afin d'assurer une gestion durable du programme REDD+. Il a encouragé les parties prenantes à utiliser la REDD+ comme cheval de bataille de leurs interventions au niveau local. Il a enfin remercié EFI pour son soutien financier et logistique avant de clôturer cette première session de l'Université de la REDD+ au Bandundu. Les participants ont été chaudement applaudis et congratulés pour leur travail et engagement durant toute cette semaine.